

ministre des Finances (M. Harris) n'étaient que de vaines platitudes. Il savait bien que les propositions tendant à diviser le projet de loi de façon à donner un caractère permanent aux passages relatifs à l'organisation du ministère et une durée limitée à ceux qui confèrent au ministre les pouvoirs de longue portée dont il s'agit, avaient été formulées il y a un mois déjà par l'opposition officielle. N'oublions jamais, monsieur l'Orateur, que quelques secondes à peine avant que le ministre des Finances formule sa déclaration à la Chambre pour appuyer la motion tendant à empêcher un débat en règle dans cette enceinte, il s'était joint à ses associés afin de se prononcer contre notre amendement et de rejeter la modification qui cherchait à appliquer ces mêmes propositions. C'est sur eux qu'en retombera la responsabilité.

Peut-on appeler cela de la logique? De la haute politique? Est-ce traiter équitablement le peuple canadien? On juge l'arbre à ses fruits. Le peuple canadien, monsieur l'Orateur, aura un jour l'occasion de décider s'il doit juger ce gouvernement d'après ses belles paroles vides de sens ou par ses actes. Il se rappellera alors qu'au moment où l'adversaire affectait de rendre hommage aux propositions émanant de ceux qui siègent à votre gauche, il ruinait notre amendement qui aurait appliqué ces mêmes propositions.

Oui, monsieur l'Orateur, on a laissé tomber le manteau de l'amabilité et de la raison. Cela n'a pas duré longtemps. Mon chef a demandé au Gouvernement de faire à la Chambre toutes les propositions qu'il avait à formuler, quelles qu'elles fussent. A notre connaissance, notre parti,—la loyale opposition de Sa Majesté,—n'a pas participé à ces entretiens et n'était pas au courant de ces pourparlers au sujet desquels des rumeurs ont circulé dans les journaux.

Quant aux propositions, quelles qu'elles soient, nous voulons qu'on les fasse à l'endroit où elles doivent se faire, soit sur le parquet de la Chambre; en outre, nous voulons qu'elles soient faites par le premier ministre, au nom duquel est inscrit ce bill pitoyable. A la suite de ce qu'on a dit cet après-midi, je demande donc: qu'est-ce que le Gouvernement fait? Qu'est-ce que le Gouvernement a promis? Quel engagement le Gouvernement a-t-il formulé à la Chambre en lui demandant de lui refuser le droit de discuter et de modifier cette mesure?

Le ministre de la Production de défense a été le premier ministre à prendre la parole cet après-midi. Que s'est-il permis de dire? Il a parlé de ce qui arriverait, si la Chambre refusait ce droit de discuter davantage en adoptant la motion à l'étude, puis débattait

[M. Fleming.]

le bill au stade de la deuxième lecture et se formait en comité. A ce moment-là, il a dit: le Gouvernement est disposé à examiner toute proposition raisonnable. Mais il ne peut examiner de proposition comportant une restriction qui ne permettrait pas de créer un ministère permanent.

Nous le disons depuis des jours. On ne saurait le contester. Tous les députés ont souscrit à l'idée de rendre le ministère permanent, de sorte que nous n'avons pas besoin de consacrer de temps à des paroles vides du genre. Puis le ministre a ajouté, et je demande à la Chambre de remarquer les propos tenus. Ces paroles ont été soigneusement pesées. Il a dit: "Peut-être dans le cas d'un article particulier du bill, sur lequel les députés ont des idées bien arrêtées, pourrions-nous considérer une limite de temps, mais nous ne pouvons considérer une limite de temps pour la loi sur la production de défense dans son ensemble."

Naturellement, la Chambre a voulu en savoir davantage à ce sujet. Que veulent dire des déclarations du genre? Quelle réalité le Gouvernement y attache-t-il? Ainsi, en parlant plus tard cet après-midi, le leader du Gouvernement a bien précisé un point. Je suis sûr que la plupart des députés pensaient que le ministre de la Production de défense, dans ses observations, parlait de la possibilité de traiter des articles de la loi sur la production de défense,—il y en a plus de 30,—et non des deux petits articles du bill en discussion. Mais le ministre des Finances a été prompt à crever cette bulle en disant: "je me hâte d'ajouter que nulle de mes paroles ne devrait donner à entendre qu'au comité plénier nous considérerions tous les articles de la loi sur la production de défense".

L'hon. M. Harris: J'invoque le Règlement. Afin d'élucider ce point, je signale que je ne voulais pas dire que nous n'examinerions pas les articles de la loi sur la production de défense en comité plénier; je ne parlais pas des articles de ce bill.

M. Fleming: Le ministre a ajouté: "Pour le cas où ce que j'aurais dit le laisserait croire, je tiens à signaler que, dans l'intervalle, nous étudierons toutes les propositions qui ont été formulées à l'égard de la loi, et que nous serons peut-être disposés à présenter alors certaines modifications."

Je comprends, monsieur l'Orateur, que le Gouvernement hésite beaucoup et qu'il trouve très difficile de condescendre à faire des promesses ou à donner des assurances à ce Parlement souverain du Canada. Les membres de cette Chambre aimeraient croire que le Gouvernement attache un certain sens et une